



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ZEP

Question écrite n° 121927

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'évaluation de la récente réforme de l'éducation prioritaire et de la mise en place des réseaux « ambition réussite ». D'après le Gouvernement, cette révision des dispositifs d'enseignement prioritaire s'inscrivait dans la volonté de concentrer plus de moyens importants sur des établissements moins nombreux, afin de donner plus à ceux qui en avaient le plus besoin. Toutefois, de nombreux établissements bénéficiant auparavant des moyens de l'éducation prioritaire sont sortis du premier échelon du dispositif, sans que leur situation ne le justifie au regard de critères objectifs. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si, près d'un an après l'entrée en vigueur de la réforme, il entend dresser un bilan de son application et procéder à des modifications éventuelles dans l'attribution du label « ambition réussite » aux établissements scolaires en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121927

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3489